



## Conseil Municipal du jeudi 2 Mars 2017

### Procès-verbal

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Françoise MARTY est désignée Secrétaire de Séance.

Madame Katell HENRY, Directrice Générale des Services, assistait également à la séance.

\* \* \*

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

#### **Ordre du jour :**

. *Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2017.*

. *Désignation d'un Secrétaire de Séance.*

- 1- Adoption des comptes de gestion 2016 des budgets.
- 2- Budget ville : adoption du compte administratif 2016 – Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au compte administratif selon la loi NOTRe – article 107
- 3- Budget Ville : affectation du résultat 2016
- 4- Budget Ville : adoption du budget 2017 – Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au budget primitif selon la loi NOTRe – article 107
- 5- Budget eaux : adoption du compte administratif 2016
- 6- Budget eaux : affectation du résultat 2016
- 7- Budget eaux : adoption du budget primitif 2017
- 8- Budget assainissement : adoption du compte administratif 2016
- 9- Budget assainissement : affectation du résultat 2016
- 10- Budget assainissement : adoption du budget primitif 2017
- 11- Budget salle Michel Berger : adoption du compte administratif 2016
- 12- Budget salle Michel Berger : affectation du résultat 2016
- 13- Budget salle Michel Berger : adoption du budget primitif 2017

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Extrait du registre**  
**des délibérations de la Commune de Savigné l'Évêque**  
**Séance du Jeudi 2 Mars 2017**

L'an 2017 le 2 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 23/02/2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

**Présents :**

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme LE CONTE HELENE, M. RÉTIF OLIVIER, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOEL JEAN-MARIE, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, M. FORTUNÉ BRUNO, M. BUREAU FRANCK, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Absents :**

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE  
M. THIEFINE KARL  
M. PROU XAVIER  
M. LATIMIER MARTIAL  
Mme LEMEUNIER ISABELLE

**Excusés ayant donné procuration :**

Mme LOIZON PATRICIA par M. BUREAU FRANCK,  
Mme GUY SANDRINE par M. PÉRISSET BERNARD,  
M. CHAMPION JEAN-MICHEL par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,  
Mme. PEGIS AUDE par Mme LE CONTE HELENE,  
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. FORTUNE BRUNO  
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,  
Mme LOUVEL ROSELYNE par M. VUILLEMIN PHILIPPE.

**Secrétaire de séance :**

Mme MARTY FRANÇOISE.

Madame Katell HENRY, Directrice Générale des Services, assistait également à la séance.

## **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2017.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017.

### **1- Adoption des comptes de gestion 2016 des budgets.**

Rapporteur : Mme Bardet

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Trésorier de l'Agglomération Mancelle et Amendes, receveur de la Collectivité, comptes visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, pour ce qui concerne :**

- le budget ville,
- le budget du service des eaux,
- le budget du service assainissement,
- le budget de la Salle Michel Berger
- le budget de l'éco-quartier.

**Extrait du registre**  
**des délibérations de la Commune de Savigné l'Évêque**  
**Séance du Jeudi 2 Mars 2017**

L'an 2017 le 2 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 23/02/2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

**Présents :**

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. RÉTIF OLIVIER, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOEL JEAN-MARIE, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, M. FORTUNÉ BRUNO, M. BUREAU FRANCK, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Absents :**

M. THIEFINE KARL  
M. PROU XAVIER  
M. LATIMIER MARTIAL  
Mme LEMEUNIER ISABELLE

**Excusés ayant donné procuration :**

Mme LOIZON PATRICIA par M. BUREAU FRANCK,  
Mme GUY SANDRINE par M. PÉRISSET BERNARD,  
M. CHAMPION JEAN-MICHEL par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,  
Mme. PEGIS AUDE par Mme LE CONTE HELENE,  
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. FORTUNE BRUNO  
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,  
Mme LOUVEL ROSELYNE par M. VUILLEMIN PHILIPPE.

**Secrétaire de séance :**

Mme MARTY FRANÇOISE.

Madame Katell HENRY, Directrice Générale des Services, assistait également à la séance.

Madame Hollande rejoint la séance à 20h05.

**2- Budget ville : adoption du compte administratif 2016 - Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au compte administratif selon la Loi NOTRe – article 107.**

*(PM: Pour les votes des comptes administratifs M. le Maire doit sortir et c'est le doyen qui procède au vote).*

Rapporteur : Mme Bardet

Mme Bardet : Nous allons tout d'abord prendre le compte administratif de la ville.

*Je vous rappelle les documents nouveaux, l'an passé :*

*Tout d'abord, comme l'an passé vous avez une note de synthèse conforme aux directives de la Loi NOTRe. Elle comprend notamment :*

*- la liste selon le grand livre des subventions accordées aux associations (annexe 1), puis celle des avantages en nature (annexe 2). Cette dernière n'est pas chiffrée comme l'an passé mais cela n'a pas posé de problème.*

*- la liste des emprunts garantis par la Commune, (annexe 3). C'est sans doute la dernière fois qu'elle vous est présentée, puisqu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 c'est la communauté de Communes du Gesnois Bilurien qui prend en charge les garanties d'emprunt pour les bailleurs sociaux.*

Madame Henry donne lecture par chapitre du compte administratif 2016 – fonctionnement, du budget ville.

M. Vuillemin : Juste une remarque. On est en phase, entre le budget et le compte administratif, contrairement à d'habitude.

*Chaque adjoint liste les investissements par opération, réalisés dans l'année. Les investissements notables étant : Opération 234 : l'achat du terrain de M. Georges, Opération 259 : Achat de 2 tracteurs, Opération 274 : Travaux au Presbytère, Opération 276 : Interconnexion des bâtiments communaux avec passage de fibre optique, Opération 329 : Voirie : quai bus avenue François Mitterrand, coussin berlinois, panneaux électroniques, remplacement de candélabres.*

La commission « finances – administration générale » réunie le 9 février 2017 a validé l'exactitude du compte de gestion avec le compte administratif 2016 pour le budget ville. Ces comptes peuvent donc être approuvés comme suit :

Dépenses de fonctionnement	3 304 215.70 €
Recettes de fonctionnement	4 040 716.25 €
Dépenses Investissement	1 584 087.02 €
Recettes Investissement	1 006 293.36 €

Le compte administratif 2016 est présenté dans le document joint.

D'autre part une note synthétique conformément aux dispositions de la loi NOTRe et plus particulièrement l'article 107, accompagne le compte administratif 2016 du budget ville.

Mme Bardet reprend la parole : *Si vous n'avez plus de question, M. le Maire peut sortir, nous allons procéder au vote. Monsieur Noël, si vous voulez bien.*

Monsieur Métivier, Maire, se retire de l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif 2016 du budget ville et Monsieur Noël, doyen du Conseil Municipal, prend la parole.

Sous la présidence de Monsieur Noël, conseiller municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, adopte le compte administratif de l'exercice 2016 présenté par Monsieur le Maire pour le budget ville.

### 3- Budget ville : affectation du résultat 2016.

Rapporteur : Mme Bardet

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'affectation du résultat du Compte Administratif 2016 du budget ville, soit :

Résultat de fonctionnement reporté 2015 :	250 000,00 €
Excédent de fonctionnement 2016 :	<u>736 500.55 €</u>
<b>Solde à affecter</b>	<b>986 500.55 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2015	415 223.91 €
Solde d'investissement 2016	<u>- 577 793.66 €</u>
<b>Solde à reporter en D001 en 2017</b>	<b>-162 569.75 €</b>
Dépenses restant à réaliser	-134 720.86 €
Recettes restant à réaliser	<u>0.00 €</u>
Solde RAR	-134 720.86 €
Résultat investissement cumulé	<b>- 297 290.61 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>297 290.61 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte l'excédent de fonctionnement soit 986 500.55 € conformément au tableau ci-après :

→	à titre obligatoire à l'article 1068	297 290.61 €
→	à titre complémentaire à l'article R1068	439 209.94 €
→	le solde à l'article R002 (fonctionnement)	250 000,00 €

**Extrait du registre**  
**des délibérations de la Commune de Savigné l'Évêque**  
**Séance du Jeudi 2 Mars 2017**

L'an 2017 le 2 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 23/02/2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

**Présents :**

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. RÉTIF OLIVIER, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOEL JEAN-MARIE, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, M. FORTUNÉ BRUNO, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Absents :**

M. THIEFINE KARL  
M. PROU XAVIER

**Excusés ayant donné procuration :**

Mme LOIZON PATRICIA par M. BUREAU FRANCK,  
Mme GUY SANDRINE par M. PÉRISSET BERNARD,  
M. CHAMPION JEAN-MICHEL par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,  
Mme. PEGIS AUDE par Mme LE CONTE HELENE,  
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. FORTUNE BRUNO  
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,  
Mme LOUVEL ROSELYNE par M. VUILLEMIN PHILIPPE,  
Mme LEMEUNIER ISABELLE par M. LATIMIER MARTIAL.

**Secrétaire de séance :**

Mme MARTY FRANÇOISE.

Madame Katell HENRY, Directrice Générale des Services, assistait également à la séance.

Monsieur Latimier rejoint l'assemblée à 20 h 40 (il apporte aussi la procuration de Mme Lemeunier en sa faveur).

**4- Budget ville : adoption du budget primitif 2017 - Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au budget primitif selon la Loi NOTRe – article 107.**

Rapporteur : Mme Bardet

Mme Henry donne lecture du budget ville 2017 par chapitres en commençant par le fonctionnement.

M. Vuillemin : Le budget tient-il compte du transfert de compétence Enfance-Jeunesse ?

Mme Hollande : Cette année, on a très peu d'impact de ce transfert sur le budget. Les dépenses sont toujours intégrées au budget et en recettes, la commune perçoit toujours les redevances des familles. Seules les prestations versées par la CAF, hors prestation de service ordinaire, seront perçues par la communauté de communes.

Mme Bardet : D'une manière générale, nous devons intégrer dans notre budget au niveau des recettes la baisse des impôts de 2% et une baisse des dotations non connue à ce jour.

Mme Henry donne lecture du budget ville 2017 en investissements.

Chaque adjoint donne lecture des investissements 2017 par opération.

Opérations	Descriptif	Crédit
		Nouveau
<b>234 – acquisitions foncières</b>		
Mr THIEFINE	non défini (délaissés eiffage ???)	15 000,00 €
<b>247 - cimetière</b>		
	cases columbarium	8 500,00 €
<b>252 - restaurant scolaire</b>		
M BOUTTIER et RETIF	installation borne Wifi	1 400,00 €
	installation d'un poste téléphonique	600,00 €
	changement des urinoirs	4 000,00 €
<b>259 - Services techniques</b>		
Mrs BOUTTIER, RETIF, THIEFINE	murs de stockage	6 000,00 €
	achat barrières	4 300,00 €
	broyeur	12 000,00 €
	débroussailleuse, tondeuse, tronçonneuse et désherbeur mécanique	12 500,00 €
	travaux éclairage	800,00 €
<b>262 - Dotation aux écoles</b>		
Mme HOLLANDE	souhaits directrices	2 500,00 €
<b>265- salles Saint-Exupéry</b>		
Mr BOUTTIER	fenêtre salle expo	1 000,00 €
	achat rampe d'accès amovible	1 000,00 €
	passage PMR du local jeunes	2 000,00 €
	mise aux normes électriques	1 150,00 €
<b>267 - mobilier scolaire</b>		
		3 500,00 €
Mme HOLLANDE	ouvrages scolaires	



<b>274 - Presbytère</b>		
Mr BOUTTIER	réaménagement (quatre factures)	
	fenêtres	4 000,00 €
	révision de l'électricité au sous-sol	3 000,00 €
	main courante extérieure	2 000,00 €
<b>275 école J Prévert</b>		
Mr BOUTTIER, Mr RETIF, Mme HOLLANDE	porte coupe feu	8 000,00 €
	2ème Préau Jacques Prévert	20 000,00 €
	recablage de la baie informatique	2 150,00 €
	bureautique	7 500,00 €
	éclairage couloir	5 000,00 €
	2ème alarme vigipirate	1 000,00 €
	mise aux normes électricité	17 000,00 €
	lave-mains	600,00 €
	3 bancs plus un frigo	2 000,00 €
	tableau tryptique blanc	650,00 €
<b>276 - Hôtel de Ville</b>		
Mr. THIEFINE, BOUTTIER	maîtrise d'œuvre	
	travaux 1 er étage, solde 2016	
	aménagement du parc	175 000,00 €
	fenêtre toit et fenêtre affichage	10 500,00 €
	stores	2 400,00 €
	travaux salle repos-cafétaria	10 000,00 €
	groupe automatique porte	4 500,00 €
	plancher salle des mariages et bureau Lydie	10 000,00 €
	peinture sols 1 er étage et escalier	25 000,00 €
	rampe métal pour 1 e étage	2 000,00 €
	meubler pour cafétéria	2 000,00 €
	jeu parc de la mairie	10 000,00 €
<b>285 -Gymnase</b>		
Mr BOUTTIER	panneau affichage électronique (scores)	4 600,00 €
	traçage du 2ème terrain de basket	1 500,00 €
	porte d'accès grande salle	2 500,00 €
	portes PMR	2 300,00 €
<b>286 - aménagement espaces urbains</b>		
Mme LE CONTE	panneaux entrée d'agglomération signalétique	2 400,00 € 5 000,00 €
<b>287 - Eglise</b>		
Mr. BOUTTIER	réfection toiture 1 ère tranche	
	couverture église 1 ère tranche	200 000,00 €
	parafoudre et cloches	4 700,00 €
	couverture église 2ème tranche	200 000,00 €
<b>289 - stade foot</b>		
Mr BOUTTIER, RETIF	éclairage extérieur terrain	1 000,00 €
	chauffe-eau	1 500,00 €
	arrosage	6 300,00 €

**291 - Matériel et Mobilier mairie**

Mr RETIF, Mme BARDET	chorus portail	
	échanges sécurisés, contrat BLES	
	logiciels	15 000,00 €
	borne wifi	1 400,00 €
	serveur	17 000,00 €
	plus et prestations associées (axians)	6 750,00 €
	armoires recensement	400,00 €
	bureautique	10 000,00 €

**295- école Pomme d'Api**

Mr BOUTTIER	porte coupe-feu	6 000,00 €
	mises aux normes électricité	10 000,00 €
	éclairage couloir	5 000,00 €
	éclairage des cours d'école	2 000,00 €
	poste téléphone	600,00 €
	sèche-linge	500,00 €
	anti-pince-doigts, verrous, etc...	2 000,00 €
	2ème alarme Vigipirate	1 000,00 €

**297 - les Communs**

Mr BOUTTIER	éclairage couloir	1 700,00 €
	pose d'une rampe escalier	1 500,00 €

**301 - Illuminations**

Mr THIEFINE	achats Noël 2016	16 500,00 €
-------------	------------------	-------------

**307 - autres sports**

Mr BOUTTIER, THIEFINE	réhabilitation sanitaires Caistor square	
	terrain de tennis portillon	3 420,00 €
	balançoire parent/enfant Caistor square	12 000,00 €
	enclos jeux petits enfants	10 000,00 €
	parcours santé	5 000,00 €

**309 - Bibliothèque**

Mr RETIF Mme Le CONTE	imprimante multifonction	2 000,00 €
	meuble spécifique	2 000,00 €
	borne wifi	1 400,00 €
	boîte retour livres	3 000,00 €

**311 - APS**

Mme HOLLANDE	Rénovation salle APS	4 000,00 €
	borne Wifi	1 400,00 €
	meubles divers	1 000,00 €

**323 -rues adjacentes à la grande Rue**

Mr THIEFINE et RETIF	aménagement rue de la Libération mission	
	rue de la Libération effacement réseaux	52 000,00 €

**327- investissement destinés aux associations**

Mme BARDET	remise aux normes terrain basket	1 600,00 €
	mise aux normes électricité local aînés	825,00 €
	voir demande sur dossier uniques ???	1 400,00 €

329 - voirie 2016	2 tables compétition tennis de table	1 650,00 €
331 - voirie 2017	maitrise d'œuvre rue de la Libération	
Mr THIEFINE, Mr RETIF	maitrise d'œuvre route de Beaufay	
	divisions parcellaires Guillerminet	
	bornage de parcelles (le paturail, etc.)	
	relevés de tous les réseaux électriques	30 000,00 €
	meublier urbain (bancs dans agglomération))	5 000,00 €
	passerelle et garde-corps	27 000,00 €
	radar pédagogique solaire	3 600,00 €
	enclos pour moutons croix aux prêtres	2 000,00 €
	abri rue de la Pelouse +banc	3 000,00 €
	éclairage remplacement de 61 crosses	48 800,00 €
	aménagement trottoirs accès PMR	12 000,00 €
	réfection trottoirs rue de la Pelouse	30 000,00 €
	réfection haricot central grande rue	6 000,00 €
	coussins berlinois, panneaux, etc...	3 600,00 €
	barrières Vauban	4 300,00 €
	panneaux et accessoires	2 200,00 €
	effacement de réseaux rte de Beaufay	55 200,00 €
332 - construction maison médicale	projet de construction	200 000,00 €
Mr METIVIER		
333 - extensions réseaux électriques	extension réseau électrique des particuliers	6 200,00 €

*M. Vuillemin : A l'opération 332, qu'est-ce qui est prévu dans les 200 000 € ?*

*M. Métivier : C'est une somme pour amorcer le projet de cabinet médical. A ce jour rien n'est défini mais nous devons inscrire une somme au budget pour montrer notre volonté à l'ARS, à la Région et au département. J'attends cependant un engagement ferme de la part des médecins car on a en Sarthe aujourd'hui des coquilles vides.*

*M. Vuillemin : Mais en quoi consiste exactement le projet ? Il est écrit « Maison médicale ».*

*M. Métivier : C'est une erreur. C'est un cabinet médical.*

*Mme Bardet reprend la parole :*

Le budget 2017 est donc arrêté à :

Dépenses de fonctionnement	4 085 500.00 €
Recettes de fonctionnement	4 085 500.00 €
Dépenses d'Investissement	2 034 879.88 €
Recettes d'Investissement	2 034 879.88 €

Le budget ville 2017 est présenté dans le document joint.

D'autre part une note synthétique conformément aux dispositions de la loi NOTRe et plus particulièrement l'article 107, accompagne le budget primitif 2017 du budget ville (budget principal).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 20 voix pour et 5 abstentions, adopte le budget primitif du budget ville 2017.**

#### **5- Budget eaux : adoption du compte administratif 2016.**

*(PM : Pour les votes des comptes administratifs M. le Maire doit sortir et c'est le doyen qui procède au vote).*

Rapporteur : Mme Bardet

*Mme Henry donne lecture du compte administratif du budget eaux 2016 par chapitres en commençant par les dépenses d'exploitation.*

La commission « Finances – administration générale » réunie le 9 février 2017 a validé l'exactitude du compte de gestion avec le compte administratif 2016 pour le budget eaux. Ces comptes peuvent donc être approuvés comme suit :

Dépenses Exploitation	309 335.55€
Recettes Exploitation	275 267.15 €
Dépenses Investissement	863 609.32 €
Recettes Investissement	673 391.84 €

Le compte administratif 2016 est présenté dans le document joint.

*Monsieur Rétif explique en quoi consistent les investissements :*

*Opération 10 : Equipement du forage des Jeunioires,*

*Opération 11 : Construction de l'usine de décarbonatation,*

*Opération 12 : frais d'études pour les travaux AEP de la Rue de la Libération.*

Mme Bardet reprend la parole : *Si vous n'avez plus de question, M. le Maire peut sortir, nous allons procéder au vote. Monsieur Noël, si vous voulez bien.*

**Monsieur Métivier, Maire, se retire de l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif 2016 du budget eaux et Monsieur Noël, doyen du Conseil Municipal, prend la parole.**

**Sous la présidence de Monsieur Noël, conseiller municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour et 5 abstentions, adopte le compte administratif de l'exercice 2016 présenté par Monsieur le Maire pour le budget eaux.**

## 6- Budget eaux : affectation du résultat 2016.

Rapporteur : Mme Bardet

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'affectation du résultat du Compte Administratif 2016 du budget eaux soit :

Résultat d'exploitation reporté 2015 :	0.00 €
Excédent d'exploitation 2016 :	<u>34 068.40 €</u>
<b>Solde à affecter</b>	<b>34 068.40 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2015	- 116 880.87 €
Excédent d'investissement 2016	<u>190 217.48 €</u>
<b>Solde positif à reporter en R001 en 2017</b>	<b>73 336.61 €</b>
Dépenses restant à réaliser	-8 710.13 €
Recettes restant à réaliser	<u>0,00 €</u>
Solde RAR	- 8 710.13 €
Résultat investissement cumulé	64 626.48 €
Besoin de financement	0.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte l'excédent d'exploitation soit 34 068.40 € conformément au tableau ci-après :**

→	à titre obligatoire à l'article 1068 (investissement)	0 00 €
→	à titre complémentaire à l'article R1068	19 068.40 €
→	à l'article R002 (fonctionnement)	15 000.00 €

## 7- Budget eaux : adoption du budget primitif 2017.

Rapporteur : Mme Bardet

*Mme Henry donne lecture du budget eaux 2017 par chapitres en commençant par les dépenses d'exploitation.*

Dépenses d'exploitation	149 227.37 €
Recettes d'exploitation	149 227.37€
Dépenses d'Investissement	274 928.67 €
Recettes d'Investissement	274 928.67 €

Le budget eaux 2017 est présenté dans le document joint.

**M. Rétif** : En investissement, une somme est inscrite pour la rénovation du réseau d'eau Rue de la Libération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif du budget eaux 2017.**

## 8- Budget assainissement : adoption du compte administratif 2016.

*(PM : Pour les votes des comptes administratifs M. le Maire doit sortir et c'est le doyen qui procède au vote).*

Rapporteur : Mme Bardet

*Mme Henry donne lecture par chapitre du compte administratif 2016 du budget assainissement en commençant par les dépenses d'exploitation.*

La commission « Finances – administration générale » réunie le 9 février 2017 a validé l'exactitude du compte de gestion avec le compte administratif 2016 pour le budget assainissement. Ces comptes peuvent donc être approuvés comme suit :

Dépenses Exploitation	358 082.23 €
Recettes Exploitation	413 234.11 €
Dépenses Investissement	90 590.31 €
Recettes Investissement	147 821.73 €

Le compte administratif 2016 est présenté dans le document joint.

Mme Bardet reprend la parole : *Si vous n'avez plus de question, M. le Maire peut sortir, nous allons procéder au vote. Monsieur Noël, si vous voulez bien.*

**Monsieur Métivier, Maire, se retire de l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif 2016 du budget assainissement et Monsieur Noël, doyen du Conseil Municipal, prend la parole.**

**Sous la présidence de Monsieur Noël, conseiller municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 24 voix pour, adopte le compte administratif de l'exercice 2016 présenté par Monsieur le Maire pour le budget assainissement.**

## 9- Budget assainissement : affectation du résultat 2016.

Rapporteur : Mme Bardet

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'affectation du résultat du Compte Administratif 2016 du budget assainissement soit :

Résultat d'exploitation reporté 2015 :	15 000.00 €
Excédent d'exploitation 2016 :	<u>55 151.88 €</u>
<b>Solde à affecter</b>	<b>70 151.88 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2015	129 693.64 €
Solde d'investissement 2016	<u>57 231.42 €</u>
<b>Solde positif à reporter en R001 en 2017</b>	<b>186 925.06 €</b>
Dépenses restant à réaliser	- 19 390,00 €
Recettes restant à réaliser	<u>0,00 €</u>
Solde RAR	- 19 390,00 €

Résultat investissement cumulé **167 535.06 €**

Besoin de financement 0.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte l'excédent d'exploitation soit 70 151.88 € conformément au tableau ci-après :**

→	à titre obligatoire à l'article 1068	0.00 €
→	à titre complémentaire à l'article 1068 (investissement)	50 151.88 €
→	le solde à l'article R002	20 000.00 €

#### **10- Budget assainissement : adoption du budget primitif 2017.**

Rapporteur : Mme Bardet

*Mme Henry donne lecture du budget assainissement 2017 par chapitres en commençant par les dépenses d'exploitation.*

Dépenses d'exploitation	188 916.22 €
Recettes d'exploitation	188 916.22 €
Dépenses d'Investissement	399 687.03 €
Recettes d'Investissement	399 687.03 €

Le budget assainissement 2017 est présenté dans le document joint.

*M. Rétif : Les dépenses d'investissements en 2017 sont la réalisation des travaux de rénovation du réseau Rue de la Pelouse et l'élaboration du schéma directeur.*

*M. Latimier : Il est dommage que nous n'ayons pas attendu que la compétence devienne communautaire. Savigné ne va pas profiter de la mutualisation des charges qu'implique un transfert de compétence. C'est vraiment dommage. Savez-vous quel est le montant de l'aide accordée par l'Agence de l'Eau pour l'élaboration du schéma directeur.*

*M. Rétif : On a un courrier qui nous indique que nous pouvons être subventionnés entre 40 et 60 %.*

*M. Latimier : Combien de temps l'élaboration du schéma va-t-elle prendre ?*

*M. Rétif : Environ 18 mois. Les analyses doivent être faites en période haute et basse des nappes.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif du budget assainissement 2017.**

## **11 - Budget salle Michel Berger : adoption du compte administratif 2016.**

*(PM : Pour les votes des comptes administratifs M. le Maire doit sortir et c'est le doyen qui procède au vote).*

Rapporteur : Mme Bardet

*Mme Henry donne lecture du budget salle Michel Berger 2017 par chapitres en commençant par les dépenses d'exploitation.*

La commission « Finances – administration générale » réunie le 9 février 2017 a validé l'exactitude du compte de gestion avec le compte administratif 2016 pour le budget salle Michel Berger.

Dépenses Exploitation	134 364.67 €
Recettes Exploitation	270 574.44 €
Dépenses Investissement	137 813.83 €
Recettes Investissement	117 064.33 €

Le compte administratif 2016 est présenté dans le document joint.

**Monsieur Métivier, Maire, se retire de l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif 2016 du budget salle Michel Berger et Monsieur Noël, doyen du Conseil Municipal, prend la parole.**

**Sous la présidence de Monsieur Noël, conseiller municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 24 voix pour, adopte le compte administratif de l'exercice 2016 présenté par Monsieur le Maire pour le budget salle Michel Berger.**

## **11- Budget salle Michel Berger : affectation du résultat 2016.**

Rapporteur : Mme Bardet

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'affectation du résultat du Compte Administratif 2016 du budget Salle Michel Berger, soit :

Résultat de fonctionnement reporté 2015 :	0.00 €
Excédent de fonctionnement 2016 :	<u>136 209.77 €</u>
<b>Solde à affecter</b>	<b>136 209.77 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2015	- 3 892.55 €
Solde d'investissement 2015	<u>-20 749.50 €</u>
<b>Solde négatif à reporter en D001 en 2017</b>	<b>- 24 642.05 €</b>
Dépenses restant à réaliser	- 115 460.27 €
Recettes restant à réaliser	<u>0.00 €</u>
Solde RAR	-115 460.27 €



Résultat investissement cumulé	-140 102.32 €
Besoin de financement	140 102.32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte l'excédent d'exploitation soit 136 209.77 € conformément au tableau ci-après :

→ à titre obligatoire à l'article 1068	136 209.77 €
--	--------------

### **13 - Budget salle Michel Berger : adoption du budget primitif 2017.**

Rapporteur : Mme Bardet

*Mme Henry* donne lecture du budget Salle Michel Berger 2017 par chapitres en commençant par les dépenses de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement	201 012.55 €
Recettes de fonctionnement	201 012.55 €
Dépenses Investissement	183 702.32 €
Recettes Investissement	183 702.32 €

Le budget primitif 2017 est présenté dans le document joint.

M. Latimier : Est-il envisagé de réduire la subvention d'équilibre ?

Mme Bardet : Elle est de 257 716,19 € en 2016. Elle baisse en 2017. On ne va pas réaliser une tribune télescopique tous les ans.

M. Latimier : D'ailleurs, les gradins ne devraient-ils pas être inscrits au chapitre en 21 ?

Mme Bardet : Le 23 est transitoire. C'est bien sur le 21 que les tribunes seront affectées. Vous noterez d'autre part l'inscription au budget d'une somme pour le monte-charge PMR, la borne wifi et une barre pour les sanitaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 de la Salle Michel Berger.**

### **INFORMATIONS DIVERSES.**

Madame Le Conte fait part de l'inauguration des gradins le 14 mars 2016 à 19 h 45 avant la projection du film « raid dingue ».

Monsieur le Maire indique que 24 compromis pour les terrains de l'éco-quartier ont été signés chez le notaire.

*M. Rétif* : Concernant la journée citoyenne le 20 mai prochain, nous avons besoin des élus pour encadrer des ateliers. Le Comité de pilotage avec des agents, des habitants et des élus va travailler sur la mise en place de la journée. La prochaine réunion est le 17 mars 2017 à 16 h 00. La prochaine réunion publique est le 5 avril 2017.

**Clôture de la séance à 21 h 50.**

